



Avec le CAUE, impliquez-vous dans la communauté des acteurs du cadre de vie pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Le CAUE est une association de conseil et de formation ouverte à l'ensemble des acteurs du cadre de vie. Notre vocation est de vous aider à mettre en place les conditions nécessaires à la réussite de vos projets.

Pour adhérer :

- adressez-nous une copie de ce bulletin d'adhésion complété
- remettez l'original (qui tient lieu de justificatif) à votre service comptable pour règlement.

Nom de l'organisme :

Adresse :

.....
.....

Tél. : Fax :

Courriel :

Site web :

Souhaite adhérer* au CAUE du Nord pour l'année et verse la cotisation de : €

Représentant désigné :

Nom et prénom :

Fonction :

Courriel :

Date : Signature :

Règlement par : Chèque à l'ordre de : «CAUE du Nord»

Virement à l'ordre de :
«Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement»

Code Banque	Code guichet	N° de Compte	Code RIB	Domiciliation
16706	05092	53923307342	47	CAF COL INSTITUTI(00639)

IBAN : FR76 1670 6050 9253 9233 0734 247

BIC : AGRIFRPP867

(Merci de préciser le nom de votre structure sur votre ordre de virement)

*L'adhésion donne droit à des missions de conseil ou d'accompagnement dans la limite de 5 jours gratuits par an; au delà, ces missions pourront faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

/ 2017

BULLETIN D'ADHÉSION

Barème des adhésions

Intercommunalités

Communautés urbaines	3 500 €
Communautés d'agglomérations	2 500 €
Communautés de communes	1 500 €

Communes

- de 1 000 habitants	125 €
de 1 000 à 2 000 habitants	250 €
de 2 000 à 5 000 habitants	500 €
de 5 000 à 10 000 habitants	750 €
de 10 000 à 20 000 habitants	1 000 €
de 20 000 à 35 000 habitants	1 250 €
de 35 000 à 50 000 habitants	1 500 €
de 50 000 à 100 000 habitants	1 750 €
de + de 100 000 habitants	2 000 €

Associations 100 €

Représentations professionnelles (architectes, urbanistes, paysagistes, notaires, fédérations et syndicats) 1 000 €

Milieux professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études, sociétés industrielles et commerciales, établissements publics hors EPCI)

- de 10 salariés	200 €
de 10 à 25 salariés	500 €
+ de 25 salariés	1 000 €
Grandes entreprises et groupes	2 000 €

Chambres consulaires 3 000 €

Etablissement d'enseignement

Universités et grandes écoles	500 €
Lycées	250 €
Collèges	125 €
Ecoles	75 €

Membre honoraire

(sur proposition du Conseil d'Administration auprès de l'Assemblée générale).

Sont dispensés de cotisation les institutions (services de l'Etat, Région, Département) ainsi que les partenaires d'ingénierie publique (PNR, agences d'urbanisme, SIVU, SIVOM, syndicats mixtes) dont au moins un des membres est adhérent au CAUE et les partenaires opérationnels engagés avec le CAUE dans un projet européen.